

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 9 383 225 DT et une valeur liquidative égale à 2^D,477 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 29 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC 1-Portefeuille-titres		7 504 513,106	6 625 818,887
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	7 139 245,674	6 189 489,696
b-Obligations et valeurs assimilées	2	365 267,432	436 329,191
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		1 901 088,265	1 671 889,848
a-Placements monétaires	3	1 482 054,120	-
b-Disponibilités	4	419 034,145	1 671 889,848
AC 3-Créances d'exploitation	5	3 754,216	13 841,126
TOTAL ACTIF		9 409 355,587	8 311 549,861
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	6	15 927,450	20 856,109
PA 2-Autres créditeurs divers	7	10 203,133	10 992,210
TOTAL PASSIF		26 130,583	31 848,319
CP 1-Capital	8	9 178 717,720	8 126 978,753
CP 2- Sommes distribuables		204 507,284	152 722,789
a-Sommes distribuables de l'exercice	9	204 507,284	152 722,789
ACTIF NET		9 383 225,004	8 279 701,542
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 409 355,587	8 311 549,861

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
PR 1-Revenus du portefeuille-titres	10	294 559,114	247 081,249
a-Dividendes		276 423,580	224 665,246
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 135,534	22 416,003
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	68 858,066	56 602,843
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		363 417,180	303 684,092
CH 1-Charges de gestion des placements	12	- 142 316,140	-135 003,014
REVENU NET DES PLACEMENTS		221 101,040	168 681,078
PR 3-Autres produits		-	0,003
CH 2-Autres charges	13	- 15 913,987	- 17 259,086
RESULTAT D'EXPLOITATION		205 187,053	151 421,995
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		- 679,769	1 300,794
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		204 507,284	152 722,789
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		679,769	- 1 300,794
Variation des +/- values potentielles sur titres		1 043 533,558	- 586 630,678
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		- 236 404,579	- 52 543,082
Frais de négociation des titres		- 4 027,263	- 3 831,083
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 008 288,769	- 491 582,848

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 008 288,769	- 491 582,848
a-Résultat d'exploitation	205 187,053	151 421,995
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	1 043 533,558	- 586 630,678
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 236 404,579	- 52 543,082 - 3
d-Frais de négociation de titres	- 4 027,263	831,083
<u>AN 2-Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>	95 234,693	23 986,381
a-Souscriptions	1 160 309,390	1 065 937,973
Capital	484 955,766	446 834,621
Régularisation des sommes non distribuables	618 510,315	583 831,591
Régularisation des sommes distribuables	56 843,309	35 271,761
b-Rachats	-1 065 074,697	- 1 041 951,592
Capital	- 444 001,439	- 436 840,423
Régularisation des sommes non distribuables	-567 180,830	-572 997,556
Régularisation des sommes distribuables	-53 892,428	- 32 113,613
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 103 523,462	- 467 596,467
<u>AN 4-Actif net</u>		
a- en début d'exercice	8 279 701,542	8 747 298,009
b- en fin d'exercice	9 383 225,004	8 279 701,542
<u>AN 5-Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	3 747 449,517	3 737 455,319
b- en fin d'exercice	3 788 403,844	3 747 449,517
VALEUR LIQUIDATIVE	2,477	2,209
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	12,13%	-5,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2016

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et Droits rattachés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
ADWYA	52 416	203 277,988	329 172,480	3,51%
AMEN BANK	8 800	240 486,217	213 030,400	2,27%
ARTES	48 378	337 502,245	382 621,602	4,08%
ATB	52 499	256 553,135	239 552,937	2,55%
ATL	11 993	37 982,793	35 499,280	0,38%
ATTIJARI BANK	13 676	252 771,560	369 484,492	3,94%
BIAT	2 954	214 980,820	261 756,894	2,79%
BT	59 928	359 803,484	468 277,392	4,99%
CIL	6 294	111 904,660	94 410,000	1,01%
CITY CARS	13 541	175 407,050	211 375,010	2,25%
DELICE HOLDING	13 416	173 580,390	208 108,992	2,22%
ENNAKL AUTOMOBILES	33 540	423 257,303	482 976,000	5,15%
ESSOUKNA	14 495	83 024,780	55 834,740	0,60%
EURO-CYCLES	11 623	140 023,600	475 415,569	5,07%
MONOPRIX	38 277	578 443,567	372 320,379	3,97%
ONE TECH HOLDING	54 123	352 455,778	460 586,730	4,91%
PGH	36 579	209 249,634	244 713,510	2,61%
SAH	22 890	210 182,830	310 342,620	3,31%
SFBT	40 843	311 128,286	775 240,983	8,26%
SIMPAR	10 443	252 761,385	460 891,362	4,91%
TL	9 755	212 721,524	179 199,350	1,91%
TPR	14 200	56 247,048	40 186,000	0,43%
TUNINVEST	400	2 571,172	3 960,000	0,04%
TUNIS RE	13 529	125 377,908	113 589,484	1,21%
UIB	19 166	247 222,929	350 699,468	3,74%
TOTAL		5 568 918,086	7 139 245,674	76,09%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
ATL 2010-2	1 000	20 000,000	20 004,821	0,21%
ATL 2013-1	1 000	80 000,000	83 028,515	0,88%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	28 570,000	29 648,006	0,32%
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	700	28 000,000	29 048,198	0,31%
Total1		156 570,000	161 729,540	1,72%

Emprunts d'Etat

BTA 5,5% Mars 2019	100	105 270,000	104 746,705	1,12%
BTA 5,5% Mars 2019	80	82 096,000	83 411,140	0,89%
BTA 6,75% Juillet 2017	15	14 888,850	15 380,047	0,16%
Total 2		202 254,850	203 537,892	2,17%
Total 1+2		358 824,850	365 267,432	3,89%

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2016 à 5 927 742,936 DT contre 6 090 589,625 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -162 846,689 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	1 024 776,561
Emprunts des sociétés	-
Emprunts d'Etat	-
Total	1 024 776,561

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins valeurs réalisées
Actions	1 119 337,250	882 932,671	-	-236 404,579
Emprunts de sociétés	68 286,000	-	68 286,000	-
Emprunts d'Etat	-	-	-	-
Total	1 187 623,250	882 932,671	68 286,000	-236 404,579

3. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2016 à 1 482 054,120 DT soit 15,79% de l'actif net. Ils correspondent à un placement en certificats de dépôts souscrit auprès de l'UIB à 90 jours en date du 27/12/2016 rémunéré au taux de TMM+2,2%.

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du FCP en banques s'élèvent au 31/12/2016 à 419 034,145 DT, soit 4,47 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 3 754,216 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 26 130,583 DT, le taux d'emploi en liquidités est ramené à 4,23 % de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3 754,216 DT, contre 13 841,126 DT au 31/12/2015 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 15 927,450 DT contre 20 856,109 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	10 282,842	10 439,565
Dépositaire	5 644,608	10 416,544
TOTAL	15 927,450	20 856,109

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 10 203,133 DT, contre 10 992,210 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Conseil du marché financier (CMF)	796,367	806,335
CAC	6 929,066	6 982,578
Publication	200,000	200,980
Etat	2 277,700	3 002,317
TOTAL	10 203,133	10 992,210

8. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015

Montant	8 126 978,753
Nombre de parts	3 747 449,517
Nombre de porteurs de parts	9

Souscriptions réalisées

Montant	484 955,766
Nombre de parts émises	484 955,766

Rachats effectués

Montant	444 001,439
Nombre de parts rachetées	444 001,439

Capital au 31-12-2016

Montant ⁽²⁾	8 167 933,080
Nombre de parts ⁽¹⁾	3 788 403,844
Nombre de porteurs de parts	9

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 9 178 717,720 DT détaillé comme suit :

(2)	8 167 933,080
Résultat 2015 capitalisé	152 722,789
Régularisation du résultat 2015 capitalisé	3630,650
Variation des différences d'estimation	1 043 533,558
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-236 404,579
Régularisation des sommes non distribuables	51 329,485
Frais de négociation de titres	-4 027,263
Capital au 31/12/2016	9 178 717,720

9. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2016 un montant de 204 507,284 DT contre 152 722,789 DT au 31/12/2015 ; il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Résultats distribuables	205 187,053	151 421,995
Régularisation	-679,769	1 300,794
TOTAL	204 507,284	152 722,789

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2016 un montant de 294 559,114 DT contre 247 081,249 DT au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2016	31/12/2015
des actions admises à la cote	276 423,580	224 665,246
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts sur BTA	8 753,965	8 819,757
Intérêts sur obligations	9 381,569	13 596,246
TOTAL	294 559,114	247 081,249

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 68 858,066 DT, contre 56 602,843 DT au 31/12/2015 ; il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur les avoirs bancaires	31 914,653	56 602,843
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	36 943,413	-
TOTAL	68 858,066	56 602,843

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2016 à 142 316,140 DT, contre 135 003,014 DT au 31/12/2015 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	117 511,603	111 840,332
Rémunération du dépositaire	24 804,537	23 162,682
TOTAL	142 316,140	135 003,014

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 15 913,987 DT, contre 17 259,086 DT au 31/12/2015 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	9 100,826	8 638,426
Honoraires CAC	6 591,722	8 308,880
Publicité et publication	199,020	301,546
Commissions bancaires	15,419	3,234
Impôts et taxes	7,000	7,000
TOTAL	15 913,987	17 259,086

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,096	0,081	0,077	0,065	0,055
Charges de gestion des placements	-0,038	-0,036	-0,034	-0,033	-0,036
Revenu net des placements	0,058	0,045	0,043	0,032	0,020
Autres charges	-0,004	-0,005	-0,004	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,054	0,040	0,039	0,029	0,016
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,054	0,041	0,039	0,029	0,016
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,275	-0,157	0,219	-0,097	-0,010
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,062	-0,014	-0,030	-0,037	-0,013
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,212	-0,172	0,188	-0,136	-0,024
Résultat net de l'exercice	0,266	-0,131	0,227	-0,107	-0,008
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,212	-0,172	0,188	-0,136	-0,024
Régularisation du résultat non distribuable*	0,002	0,000	0,001	0,002	0,000
Sommes non distribuables*	0,214	-0,172	0,189	-0,134	-0,024
Valeur liquidative	2,477	2,209	2,340	2,112	2,221

	2016	2015	2014	2013	2012
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement / actif net moyen	1,57%	1,57%	1,57%	1,56%	1,56%
autres charges / actif net moyen	0,18%	0,20%	0,17%	0,18%	0,17%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,26%	1,77%	1,80%	1,37%	0,70%

L'actif net moyen étant arrêté à 9 053 649,070 DT.

* Les données des exercices antérieurs à 2015 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.